

Règlement de manoeuvre de l'artillerie, 1ère partie

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'artillerie, 1ère partie : approuvé par le ministre de la guerre le 10 avril 1930 / Ministère de la guerre . Titre VII D.C.A. (remorque), Unités armées de canons de 75 anti-aériens sur remorque, service du matériel

Auteur(s) : France Ministère de la guerre (1791-1936)

Adresse bibliographique : Paris : Impr. nationale, 1930

Description matérielle : 1 vol. (236 p.) ; 19 cm

Sujet - Nom commun : Artillerie
Canons

Adresse électronique et mode d'accès : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9619256d>||Lien Gallica vers le document numérisé

Image de présentation : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9619256d/f.highres>

Text alternatif image de présentation : f.highres